

Annexe 3

Quelques données sociologiques

- **Implications des pères durant la vie commune :**

Le concept de résidence alternée s'est imposé à partir de l'image très médiatisée des « nouveaux pères », mais également à partir de l'image des pères qui seraient tous « nouveaux » et tous aussi engagés que les mères auprès des enfants durant la vie commune.

Or cette vision idéalisée des « nouveaux pères » qui partageraient à égalité les soins et l'éducation des enfants avec les mères durant la vie commune, est démentie par toutes les études sociologiques (INED, DREES, CEREQ etc) : aujourd'hui comme hier, qu'elles travaillent ou non, ce sont les mères qui assument essentiellement les soins et l'éducation des enfants durant la vie commune, sans que les pères songent, alors, à s'en plaindre ou que des professionnels considèrent que les enfants en pâtissent gravement si les parents vivent sous le même toit.

- En mars 2011, dans la revue ***Politique sociales et familiales***, Carole Brugeilles et Pascal Sebille concluent ainsi d'une étude sur l'évolution du partage des activités parentales entre 2005 et 2009 :

« L'étude de la répartition des tâches parentales et leur évolution confirment que les mères sont toujours les principales actrices dans la prise en charge des enfants, l'implication des pères restant au second plan et limitée dans le temps. De même, au sein des couples où la répartition des tâches est plutôt égalitaire, les changements sont plus fréquents, montrant que lorsque les activités sont plus partagées, les chances pour qu'au fil du temps les pères se désengagent sont plus importantes » (Brugeilles, Sebille, 2011).

- Le Centre d'Analyse Stratégique, n° 294 (octobre 2012), « **Désunion et paternité** », rapporte :

« La participation des pères n'a progressé que de 5 minutes en moyenne entre 1999 et 2010, même au sein des couples bi-actifs.

Globalement, les femmes continuent de porter la charge des ajustements entre vie familiale et emploi. Une naissance implique une transition professionnelle, voire un déclassement, pour une part significative de femmes (sortie du marché du travail, passage à temps partiel, changement de poste), les ajustements pour les hommes étant moindres et n'étant pas de même nature.

Moins d'un cinquième des hommes déclarent un changement professionnel après une naissance contre la moitié des femmes. L'examen des couples bi-actifs montre que la tendance à une spécialisation "traditionnelle" des femmes dans la sphère privée-familiale se renforce avec la naissance de chaque enfant

Les différences dans le travail parental entre hommes et femmes sont aussi qualitatives.

Les mères dédient le temps consacré aux enfants aux soins, au suivi des devoirs ou au travail domestique, tandis que les pères l'affectent plutôt aux loisirs et aux transports.

Les mères restent beaucoup plus présentes que les pères auprès des enfants le mercredi et s'arrangent pour les garder en cas d'imprévu (maladies, grèves, etc.), même quand les pères occupent des emplois leur permettant de moduler davantage leurs horaires.

Rappelons que sur la totalité des congés parentaux, 97 % sont pris par les mères, 3 % par les pères.

- **Ruptures du lien père – enfant**

L'analyse des chiffres est beaucoup plus nuancée que la présentation qui en est habituellement faite :

Selon le rapport INED « la proportion d'enfants ne voyant jamais leur père est inférieure à 6 % si la séparation remonte à moins de 4 ans ». Elle est de 19 % si le père est séparé depuis 10-14 ans, 32 % au-delà ». Ce rapport indique aussi que « 14% de pères ne voient plus leurs

enfants lorsqu'ils restent célibataires et 24% lorsqu'ils ont refait leur vie et ont des enfants issus de cette nouvelle union ». Or, tous les pères qui le demandent ayant au minimum un droit de visite et hébergement et moitié des vacances scolaires, il s'agit donc, soit de pères qui abandonnent leur progéniture, soit de grands adolescents ou d'adultes qui choisissent de s'éloigner de leur père, soit c'est leur père qui se désintéresse d'eux au fil du temps.

http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1644/publi_pdf1_population_societes_2013_500_peres_enfants.pdf

- **Violences conjugales**

- Les appels mensuels au 3919, numéro destiné aux victimes de violences, sont passés de 4 000 à 7 000 en six mois.
- Selon le ministère de l'intérieur, la violence conjugale a fait 146 morts en 2013, essentiellement des femmes.
- Les victimes de violence conjugale ont représenté près de 20 % des homicides de toute nature répertoriés au cours de l'année écoulée.
- 23 enfants ont été témoins d'un tel crime et 13 enfants ont été victimes de violences mortelles de la part d'un parent.